

CARTES PRIVILÈGES CCPMF

Accéder gratuitement à l'Île de Loisirs de Jablines-Annet

Chers habitants,

Nous avons le plaisir de vous informer que les résidents de votre commune bénéficient de la **Carte Privilège** pour accéder gratuitement à l'Île de Loisirs de Jablines-Annet quand l'accès de celle-ci est payant.

Cette carte vous permet de profiter pleinement des espaces de loisirs, notamment de la baignade, tout au long de la saison. **Elle est entièrement prise en charge par votre Communauté de Communes**, vous offrant ainsi un accès libre et illimité à ce cadre naturel exceptionnel.

Pour obtenir votre Carte Privilège, il vous suffit d'en faire la demande en envoyant un e-mail à l'adresse suivante : carteprivilege@jablines-annet.fr.

Pour cela, il vous faut nous adresser en un seul et même envoi les informations et documents suivants pour chaque personne composant de votre foyer, âgée de 3 ans et plus :

1- **NOM, Prénom et date de naissance**

Puis en pièces jointes :

- 2- **Une photographie récente** (Formats acceptés : jpeg, jpg, png – 1 Mo maximum)
- 3- **Un justificatif de moins de domicile de 3 mois*** (Formats acceptés : pdf, jpeg, jpg, png – 10 Mo maximum)

Toute personne âgée de plus de 22 ans et plus doit fournir un justificatif de domicile à son nom. Pour un enfant, une copie du livret de famille est demandée.

* **Justificatifs de domicile acceptés** : facture d'eau, de gaz, d'électricité, de téléphone (fixe et internet/Box), attestation d'assurance de votre logement ou facture de l'assurance habitation, quittance de loyer non manuscrite.

Nous vous encourageons à profiter de cette belle opportunité !

